

## Interview de José da Silva Lopes: les relations commerciales entre le Portugal et les territoires d'Outre-mer (Lisbonne, 23 octobre 2007)

**Source:** Interview de José da Silva Lopes / JOSÉ DA SILVA LOPES, Miriam Mateus, prise de vue : François Fabert.- Lisbonne: CVCE [Prod.], 23.10.2007. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:04:26, Couleur, Son original).

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_jose\\_da\\_silva\\_lopes\\_les\\_relations\\_commerciales\\_entre\\_le\\_portugal\\_et\\_les\\_territoires\\_d\\_outre\\_mer\\_lisbonne\\_23\\_octobre\\_2007-fr-4150a97d-a5d3-40f2-af84-0d2c867ba273.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jose_da_silva_lopes_les_relations_commerciales_entre_le_portugal_et_les_territoires_d_outre_mer_lisbonne_23_octobre_2007-fr-4150a97d-a5d3-40f2-af84-0d2c867ba273.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Interview de José da Silva Lopes: les relations commerciales entre le Portugal et les territoires d'Outre-mer (Lisbonne, 23 octobre 2007)

[Miriam Mateus] Vous parliez de l'outre-mer et des colonies portugaises, donc des relations commerciales entre la métropole portugaise et les territoires d'outre-mer. Dans quelle mesure ont-elles été affectées par l'adhésion du Portugal à l'AELE et plus tard aux Communautés européennes?

[José da Silva Lopes] En fait, elles ont été affectées d'une manière plus symbolique que réelle. Nous avons, comme toutes les puissances coloniales, un système de préférence vis-à-vis des colonies, comme le Royaume-Uni, la France; toutes les puissances coloniales avaient un système de préférences économiques. Nous, pour entrer dans l'AELE, nous avons dû devenir membre du GATT, l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui a été remplacé par l'Organisation mondiale du commerce. Et l'une des règles du GATT était la fameuse «clause de la nation la plus favorisée». Chaque pays membre du GATT devait appliquer aux autres pays un traitement non discriminatoire.

Il y avait cependant deux exceptions à cette clause de la nation la plus favorisée qui étaient que les pays qui constituaient une zone de libre-échange ou une union douanière comme dans le cas de l'AELE ou de la CEE, pouvaient convenir entre eux d'un traitement plus favorisé que celui qui s'appliquait aux pays n'appartenant pas à l'organisation en question. C'était l'une des exceptions. L'autre exception concernait les pays qui avaient des empires coloniaux, ceux-ci pouvaient maintenir les préférences qui existaient dans ces empires coloniaux mais ne pouvaient les amplifier, ces préférences étaient, disons, gelées.

Lorsqu'il est entré dans l'AELE, le Portugal n'était pas membre du GATT, mais pour que l'AELE soit reconnue par le GATT comme zone de libre-échange, et donc bénéficie de l'exception au principe de la nation la plus favorisée, tous les pays membres de l'AELE devaient être membres du GATT, c'est ainsi que nous sommes entrés dans le GATT, c'est ainsi que le Portugal a dû devenir membre du GATT. Toutefois, en entrant dans le GATT, nous avons dû accepter les règles de cette organisation, et l'une d'elles était d'accepter de consolider les préférences tarifaires, les préférences douanières en faveur des dites provinces d'outre-mer à l'époque, autrement dit les colonies. Cela allait à l'encontre de la politique de l'État nouveau. Nous ne pouvions accepter cette consolidation de sorte que la seule solution que nous avons trouvée était de créer une zone de libre-échange également avec les colonies.

L'autre exception à la règle de la nation la plus favorisée était de faire une zone de libre-échange ou une union douanière avec les colonies. Comme l'union douanière était impensable, nous avons créé une zone de libre-échange. C'est donc à cette époque qu'a été créé ce qui s'appelait le Marché unique portugais, qui était essentiellement une zone de libre-échange avec les colonies. Cette zone de libre-échange a été créée à cause de l'AELE. Il est clair qu'ensuite la propagande politique portugaise a tenté de présenter cela sous un autre jour, de montrer cela comme un effort d'intégration nationale, c'est pourquoi, on l'a appelée le Marché commun portugais. En fait, il s'agissait d'un expédient pour que l'AELE réussisse son test d'entrée au GATT...

[Miriam Mateus] C'était comme une condition?

[José da Silva Lopes] Exactement, pour que l'AELE entre au GATT et pour que nous fassions partie de l'AELE... J'y ai d'ailleurs travaillé, au niveau technique, bien sûr. Pour ce qui est du régime des relations avec les colonies – comme j'avais travaillé à l'AELE et que je me suis ensuite occupé du régime des colonies – j'ai pratiquement recopié le traité de l'AELE, enfin, disons que je l'ai adapté. Contrairement à ce que prétendait la propagande politique de l'époque, le Marché unique portugais n'a jamais été une initiative de notre part pour unifier davantage le pays mais c'était une conséquence de l'AELE.